



## SOMMAIRE

- Le Mot de la Maire : p. 1-4
- Budget : p. 5-10
- Projets : p. 11-16
- Questionnaire : p. 17-19
- Plan communal de sauvegarde : p. 20-22
- L'Ecole : p. 23-24
- L'Eolien : p 25
- Associations : p. 26-27
- Infos diverses : p. 28-31
- Infos pratiques : p. 32-33
- Agence de l'Eau : p. 34-37
- Canicule : p. 38-40



### La Jachère Fleurie



Rédacteurs : B. PAYEN et M. JOLY  
Mise en page : B. PELLETIER  
Crédit photos : B. PELLETIER ou Pictogrammes divers  
Directeur de la publication et  
Responsable de la rédaction  
Marianne JOLY

**Adresse Mail officielle de la Mairie :**  
[ville.parslesromilly@orange.fr](mailto:ville.parslesromilly@orange.fr)



## 01 - LE MOT DE LA MAIRE

Ne soyez pas étonnés si vous recevez encore le bulletin municipal car vos retours de questionnaires, suite à la consultation de janvier, ont été majoritairement positifs à son format actuel. Soyez-en remerciés. Il en est tenu compte et nous allons donc continuer cette diffusion deux fois par an, en complément des informations publiées sur le site internet officiel (parslesromilly.fr) et des alertes sur l'application **Panneau Pocket**, téléchargée sur 270 smartphones en favori. D'ailleurs à ce sujet, ces retours de consultation ont permis d'accueillir un nouveau collaborateur dans la commission : **M. Bernard PELLETIER**.

Cette publication d'été vous propose d'y retrouver les grandes lignes du budget de cette année 2022 en pages 5 à 9, les travaux prévus et des informations détaillées. Les finances locales ont été étudiées attentivement, pour permettre une poursuite des investissements en réponse au développement de notre commune, tout en restant fidèle au programme électoral. Voté le 12 avril dernier, le budget s'élève à **1 601 051 €**.

### NOS FINANCES / DES PROJETS DE TRAVAUX ET D'INSTALLATION

Comme évoqué dans un précédent bulletin, la taxe d'habitation a été supprimée en 2021 (réforme de la fiscalité directe locale avec application progressive d'ici 2023 selon le niveau de revenu des contribuables). Elle devrait être compensée aux collectivités à l'euro près nous dit-on. Je garde encore la naïveté de le croire et cela suppose que nous serons sous tutelle ou sous perfusion de l'Etat.

Pour 2022, vous remarquerez sur votre feuille d'impôts la revalorisation des bases locatives par les services fiscaux, elle s'élève à + 3,71%. Elle a pour conséquence une augmentation du produit fiscal de 8 109 € pour la commune par rapport à 2021 sur la base des taux d'imposition fixés depuis 2017. Vous pourrez observer par ailleurs que, de son côté, la communauté de communes (CCPRS) a appliqué une hausse de 50 % du montant des taux.

En résumé, les grandes orientations qui ont été retenues par le conseil municipal pour 2022 sont les suivantes :

- Le redoublement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes et de l'endettement, permettant de dégager des capacités d'investissement.
- Le constat de contraintes budgétaires avec des dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation sur la sécurité, notamment la visite annuelle des *organismes chargés des contrôles des installations* dans les bâtiments accueillant du public *ainsi que des équipements* de jeux sur le terrain périscolaire.
- Au programme des travaux : La mise en place au cimetière d'une *stèle au jardin du souvenir*, le retrait de *4 tonnes de fientes acides* qui ont peu à peu dégradé le plancher des combles de l'église, le *remplacement du mobilier (tables et chaises)* à la *salle des fêtes et dans les salles associatives*, l'installation sur la place de la mairie d'une *borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques*.

- Le recours à un emprunt pour les travaux de voirie (sections 2 et 1 de la rue du Châtelet) à un taux d'intérêt fixe très faible (0,95%) pendant 15 ans - Le seul emprunt en cours concerne la salle des fêtes jusqu'en 2031 au taux de 1,81%.

Suite à l'étude de différentes simulations et pour pallier les effets négatifs de la poussée du taux d'inflation qui augmente les coûts de fonctionnement que doit supporter la commune au même titre que tous les foyers, sans oublier Les premiers 5 % de hausse des budgets d'achats de denrées alimentaires à prévoir dès juin pour la restauration scolaire, le choix s'est porté pour 2022 sur une augmentation des taux d'imposition en tenant compte du taux d'inflation de l'année 2021, soit 1,6 %. Le taux des 3 taxes fiscales reste néanmoins modéré en comparaison avec les collectivités de même importance dans le département (cf DGFIP) et génère un gain complémentaire de 4 017€ à rajouter au produit fiscal de 8 109 € évoqué ci-dessus.

Cette recette totale de 12 126 € permet ainsi de financer partiellement le renouvellement du mobilier de la salle des fêtes et des salles associatives, estimé à 19 000 €.

Concernant la voirie de la section 2 de la rue du Châtelet, sa réfection et la mise en accessibilité d'un trottoir destiné exclusivement aux piétons, est dans sa phase d'achèvement. La réfection urgente de la section 1 est planifiée pour début 2023.

Un autre sujet est à l'étude : celui de *l'extension de l'école* par l'agrandissement de la salle de restauration, la création d'un espace supplémentaire sous l'actuel préau, destiné à l'accueil en garderie des enfants, la construction d'un nouveau préau et le changement du mode de chauffage en faveur d'un procédé plus économique. Après la remise en conformité du réseau électrique dès 2018, le déploiement du réseau informatique, la mise en place d'un WC PMR, l'installation de volets roulants, l'équipement des classes élémentaires en tablettes numériques et tableau interactif, l'installation d'une sirène alerte attentats et intrusion, ce nouveau projet en faveur de l'éducation et de la jeunesse viserait à apporter toujours plus de confort aux enfants pour accéder aux savoirs fondamentaux. L'étude des dossiers de demande de subventions, indispensables au financement et à la réalisation du projet, est en cours par les différentes administrations.

Concernant le lotissement des Dolines, 8 lots sur les 10 proposés de la tranche 2 le long de la voie d'Ossey sont d'ores et déjà réservés.

## **RESSOURCES HUMAINES : UN NOUVEL AGENT POLYVALENT REJOINT L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

Nous avons fêté en mars le départ en retraite de **Christian FOURNAISE** pour un repos bien mérité et recruté pour lui succéder **David LANSADE**, un administré figurant parmi les personnes du village en recherche d'emploi. Il seconde **Bruno NOËL** pour non seulement entretenir les espaces verts, mais aussi fabriquer, rénover, entretenir et réparer au moindre coût notre important patrimoine public. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des agents, de la mairie, de l'école et du dépôt de pain, qui chacun dans leur domaine, réalisent un formidable travail au profit de l'intérêt général.

## **NOUVEAUTÉS : VISUELLE ET SONORE**

Aux abords du récent lotissement et à l'entrée du village, pour apporter de la couleur et participer à la préservation de la biodiversité pour les insectes et pollinisateurs, une *jachère fleurie* composée de plantes mellifères a été implantée.

Enfin, pour habiller l'espace de notre village, la cloche retentit dorénavant à midi et 19 heures avec l'aval des élus consultés lors d'une réunion. L'arrêté municipal constitue l'acte administratif en la matière. Ces horaires semblaient raisonnables afin de ne pas déranger. Alors que certains administrés ont manifesté leur satisfaction, quelques esprits chagrins ont préféré m'adresser une lettre recommandée recueillant des signatures, avant de souhaiter me rencontrer, en évoquant les troubles occasionnés. Les premières protestations en France contre les cloches, les chiens, les coqs remontent aux années 1860 ! Fort heureusement, dans beaucoup de villages, les cloches appartiennent au patrimoine agreste et au paysage sonore auxquels les habitants sont attachés.

Pars serait-il à part ? Plus sérieusement, la loi du 29 janvier 2021 a permis d'introduire dans le code de l'environnement « les sons et les odeurs comme caractéristiques dans le patrimoine sensoriel des campagnes aux côtés de la qualité de l'air, des paysages, des êtres vivants et de la biodiversité ».

## **EAU PROPRE, EAU USÉE : IL FAUT S'ATTENDRE À UNE AUGMENTATION**

Le SDDEA projette la mutualisation des COPE. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable sera lissé pour l'ensemble des communes du Nord-Ouest Aubeois. Il faut s'attendre à un tarif avoisinant les 3 € du m<sup>3</sup> pour pallier les coûts d'installation du nouveau réseau nous permettant de disposer d'une eau sans nitrates. Quant au réseau d'assainissement, son coût de fonctionnement, d'extension devant certains terrains et le traitement des eaux usées laissent augurer un rattrapage des tarifs non appliqués depuis le début de sa mise en service.

## **À PARS, LES ÉLUS LAISSENT-ILS LA PLACE À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?**

Quelques initiatives voient le jour dans la commune : la récente intervention des élèves du conservatoire intercommunal à la salle des fêtes, les futures activités sportives qui auront lieu à la rentrée dans une salle associative.

Je saisis l'occasion d'évoquer un sujet qui me tient à cœur tout autant qu'aux défenseurs de ce dispositif à la mode, celui de la **démocratie participative**, dont je n'ignore pas les diverses formes qu'elle peut revêtir. A l'heure du développement de la communication via les réseaux sociaux, entre autres les posts, je veux évoquer ici la conscience civique, la démarche et les instruments utilisés actuellement par la municipalité pour illustrer l'implication possible des administrés et tenter de rendre soluble cette démocratie participative dans la **démocratie représentative**. Les encouragements et leviers décrits ci-après mis à disposition ne sont hélas pas tous couronnés de succès...

L'article 3 de la constitution du 4 octobre 1958 stipule « La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ». Aussi, est-il bon de rappeler, outre l'existence du conseil municipal élu au suffrage universel dont la posture consiste à prendre des décisions, celle des **commissions municipales** comme preuve de la démocratie participative (commission école-jeunesse, commission information et communication, commission vie locale-initiatives, commission travaux-voirie-bâtiment-patrimoine, commission des œuvres sociales, dont la mission est d'étudier des projets à présenter devant le CM, sans oublier la commission des impôts directs). Certaines d'entre elles favorisent l'équilibre démocratique en y associant des administrés.

Pour exemple, dans un esprit d'ouverture et de collaboration, la récente réunion de la commission « Vie locale-initiatives » a **invité tous les représentants des associations locales** en vue de prévoir un passage à l'action collective et concertée aux côtés des élus volontaires pour ainsi élaborer le planning des manifestations à venir, notamment les traditionnelles festivités du 14 juillet. A ce sujet,

que l'association Diamant 3 (14 juillet) et celle des chasseurs (brocante) soient remerciées pour leur fidèle collaboration.

Dans un autre registre, j'avais saisi l'occasion lors de l'inauguration du nouveau bâtiment restauré pour indiquer la mise à disposition à tout administré d'une **boîte à idées**, à l'entrée de la mairie, pour recueillir des propositions quant à sa dénomination. Malgré l'information, relayée par la presse locale, aucune ne m'est parvenue. Les élus ont voté à l'unanimité lors de sa réunion du 15 avril dernier, la dénomination proposée « **Espace des Tilleuls** ».

Cette démocratie participative apparaît également au travers **des questionnaires anonymes** créés par la commission information et communication et visant le recueil, au travers du bulletin municipal, d'avis dont nous nous inspirons ou encore l'existence du site officiel de la mairie par lequel vous m'adressez des mails.

Par ailleurs, **des réunions** sont organisées à l'attention des administrés de quartiers concernés par des projets (exemples récents à la salle des fêtes : 2 réunions concernant la Voie d'Ossey, une réunion concernant les riverains de la section 2 de la rue du Châtelet), d'autres sont et seront organisées, autant de fois que nécessaire.

Enfin, le plus récent outil, **le conseil municipal des enfants** constitué de 6 élus représentant, pour une durée de deux ans, l'ensemble des 70 élèves lors d'élections organisées à l'école, permet de leur faire découvrir et pratiquer de manière constructive, par leur travail de réflexion, la démocratie et la conscience civique. Ils ont bien voulu faire la démarche de leur présence lors des cérémonies de commémoration. Petit à petit, il va prendre sa place au sein de la collectivité en participant activement à la vie communale. Leur première réunion a eu lieu le 14 juin dernier.

Comme eux, impliquez-vous ! En venant aider et en prenant part physiquement à l'organisation des animations, en créant une association dynamique qui entreprend ! Vous y seriez bien accueillis.

Je termine en vous rappelant que je suis accessible et me rends disponible pour échanger de vive voix directement avec chacun d'entre vous, comme j'en ai l'habitude, à la mairie ou par téléphone vos remarques sont toujours les bienvenues (lorsqu'elles sont exprimées, sauf rares exceptions, avec courtoisie, politesse et respect) : elles m'enrichissent pour mieux vous servir et servir notre village.

En attendant, je vous souhaite un bel été.

Marianne Joly



02



### 1) Fixation des taux communaux

Taxes	Taux 2022	Produit assuré
<b>Foncier bâti</b>	34,32 %	230 359 €
<b>Foncier non bâti</b>	15,66 %	21 230 €
<b>CFE : cotisation foncière des entreprises</b>	17,76 %	3 481 €
		<b>255 070 €</b>

Voici, pour information, les taxes locales 2022 votées par les communes rurales de la CCPRS.

Taxes	Maizières la Gde P.	Crancey	Saint Hilaire Ss R.	Gélannes
<b>Foncier bâti</b>	32,79	30,76	29,82	41,91
<b>Foncier non bâti</b>	20,27	14,72	6,79	17,06
<b>CFE</b>	15,20	14,53	13,00	19,97

### 2) Subventions allouées

- CFA Interprofessionnel de Pont-Sainte-Marie (65 € x 3 élèves) : 195 €
- France Alzheimer : 50 €
- Fondation du Patrimoine : 75 €
- Protection civile (dans le cadre du plan communal de sauvegarde) : 250 €

### 3) Budget

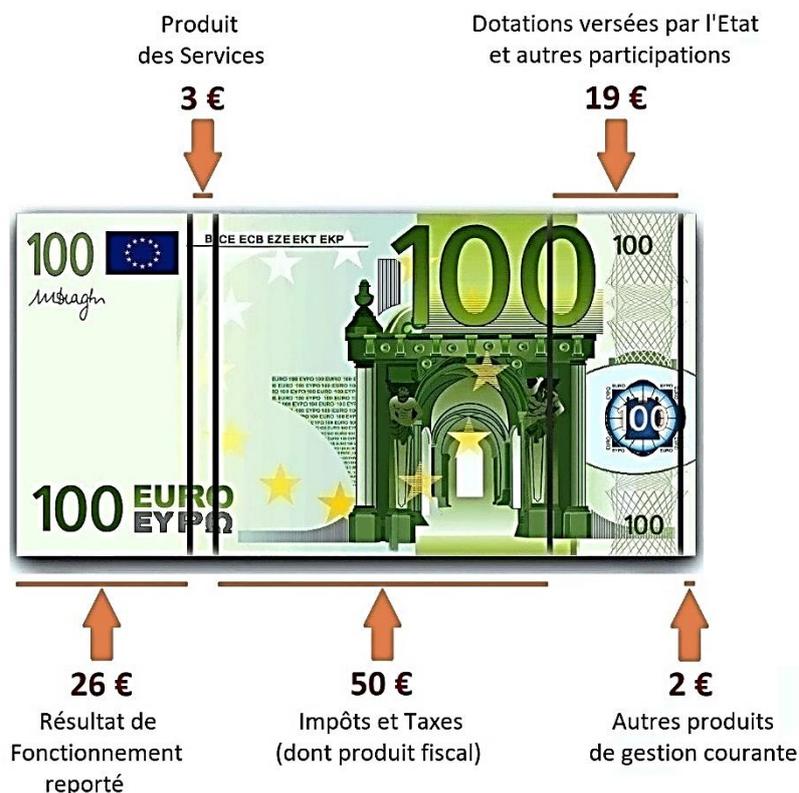
Voir Pages 06, 07 ,08, 09 et 10



## D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE LA COMMUNE ?

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT de 815 848 Euros :

#### Pour 100 € de recettes



**26 %** du Résultat de fonctionnement reporté.

**3 %** du Produit des services (Cantines, Garderie, Concessions de cimetière, Redevances d'occupation du domaine communal).

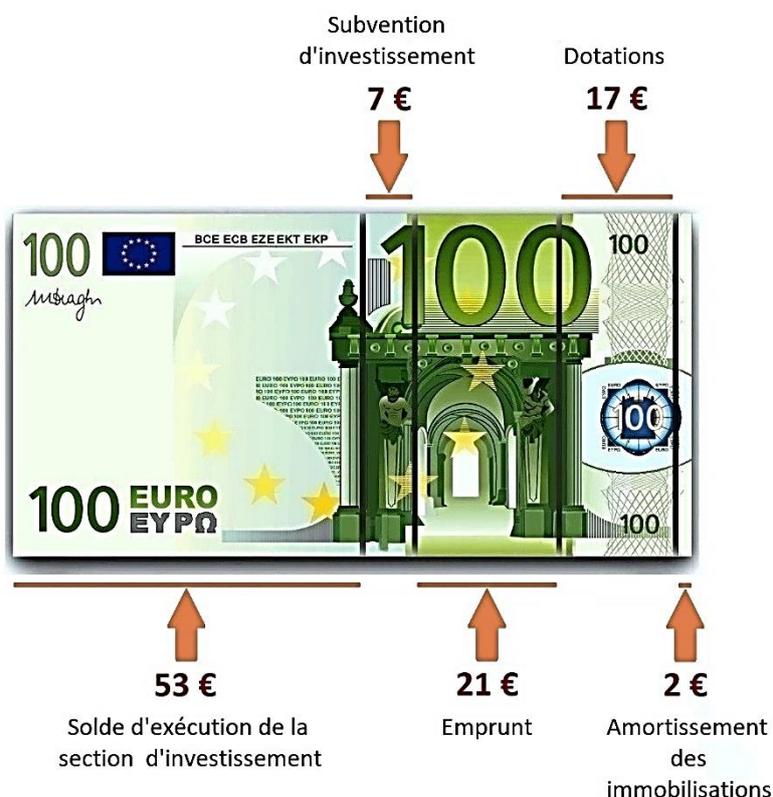
**50 %** d'Impôts et taxes (dont produit fiscal).

**19 %** de Dotations versées par l'Etat et autres participations (remboursement frais scolaires par les communes de résidence des élèves scolarisés à l'école).

**2 %** d'autres produits de gestion courante (loyers et charges des bâtiments loués, locations salle des fêtes, location de la salle associative pour les activités sportives).

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT de 785 203 Euros :**

**Pour 100 € de recettes**



**53 %** du Solde d'exécution de la section d'investissement.

**7 %** de Subvention d'investissement (restes à réaliser volets roulants et tablettes école + sirène + jardin du souvenir).

**21 %** d'Emprunt (voirie Châtelet sections 2 et 1).

**17 %** de Dotations (FCTVA année 2020).

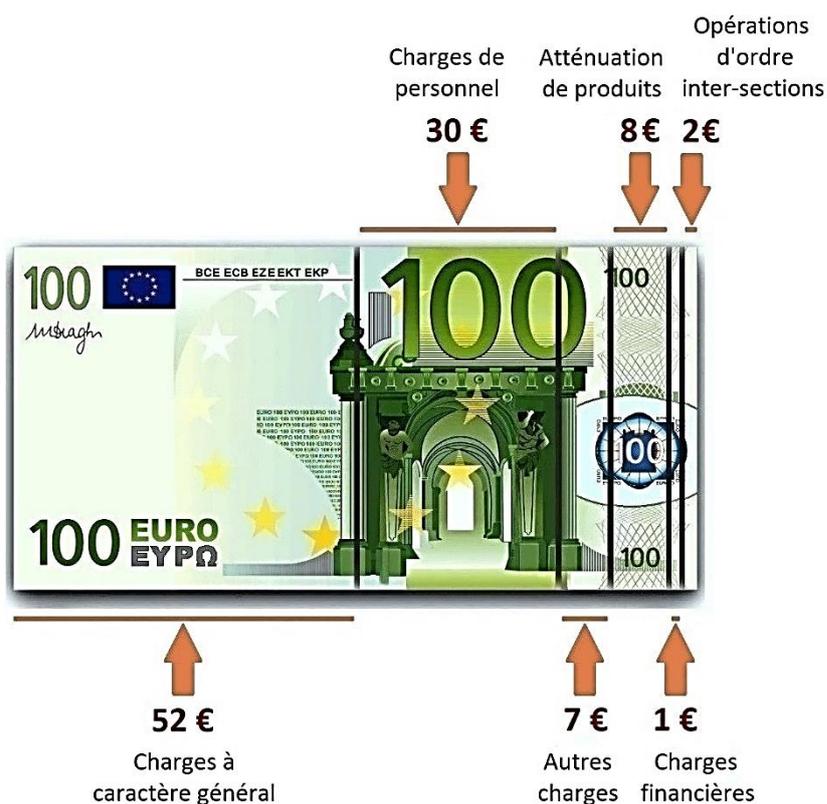
**2 %** d'Amortissement des immobilisations (feux tricolores et assainissement).

**Total des recettes : 815 848 € + 785 203 € = 1 601 051 €**

## OÙ VA L'ARGENT DE LA COMMUNE ?

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT de 815 848 Euros :

Pour 100 € de dépenses



**52 %** de Charges à caractère général (dont excédent de fonctionnement

+ interventions église : commande de la cloche et retrait fientes)

**30 %** de Charges de personnel

**7 %** d'Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations)

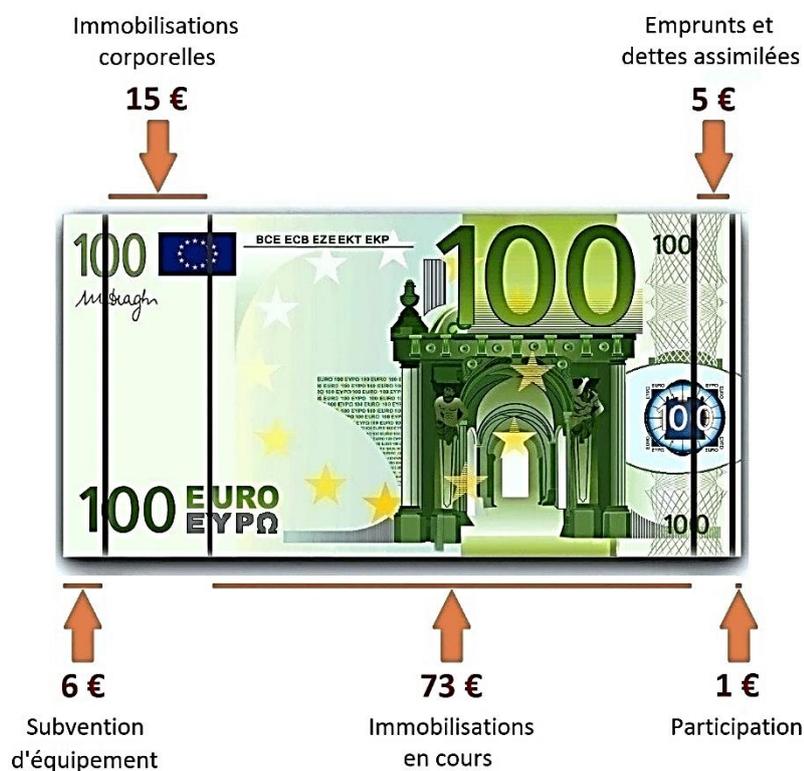
**8 %** d'Atténuation de produits (impôts et taxes)

**1 %** de Charges financières (intérêts des emprunts)

**2 %** d'Opérations d'ordre inter sections (amortissement feux tricolores et assainissement)

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT de 785203 € :**

**Pour 100 € de dépenses**



**6 %** de Subvention d'équipement (borne électrique voiture + RAR éclairage 100% led)

**15 %** d'Immobilisations corporelles (matériel pour les agents techniques + mobilier SDF et salles associatives)

**73 %** d'Immobilisations en cours (voirie Châtelet sections 2 et 1)

**5 %** d'Emprunts et dettes assimilées (capital des prêts SDF et voirie Châtelet)

**1 %** de Participation (SPL de la CCPRS)

**Total des dépenses : 815 848 € + 785 203 € = 1 601 051 €**

#### 4) Budget annexe du Lotissement

	Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	139 493,00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 967,00
	012 – Charges de personnel		70 – Produits des services, du domaine ...	146 666,00
	014 – Atténuation de produits		73 – Impôts et taxes	
	65 – Autres charges de gestion courante		74 – Dotations et participations	
	66 – Charges financières	2 374,00	75 – Autre produits de gestion courante	
	023 – Virements à la section d'investissement		77 – Produits exceptionnels	
	042 – Opérations d'ordre entre sections	57 595,00	042 – Opérations d'ordre entre sections	141 593,00
	043 – Opérations d'ordre entre sections	2 100,00	043 – Opérations d'ordre entre sections	2 100,00
	<b>Total</b>	<b>201 562,00</b>	<b>Total</b>	<b>295 326,00</b>

	Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
Investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	50 723,00
	020 - Dépenses imprévues		16 - Emprunts et dettes assimilés	316 500,00
	16 - Emprunts et dettes assimilés	40 540,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	
	204 - Subventions d'équipement versées		13 - Subventions d'investissement	
	21 - Immobilisations corporelles		024 - Produits des cessions immobilières	
	23 - Immobilisations en cours		021 - Virements de la section de fonctionnement	
	040 – Opérations d'ordre entre sections	141 593,00	040 - Opérations d'ordre entre sections	57 595,00
	<b>Total</b>	<b>182 133,00</b>	<b>Total</b>	<b>424 818,00</b>

Le résultat de l'appel d'offres a permis de minorer le montant de l'emprunt inscrit au budget, en recettes d'investissement.

## 03 - ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS 2022

### Extension du Lotissement des Dolines : Le long de la voie d'Ossey

(Tranche de 10 lots complémentaires)



Les autorisations d'urbanisme ont été obtenues fin 2021 permettant la commercialisation des lots. Le bornage a été réalisé le 17 janvier 2022, suivi ensuite de l'intervention des concessionnaires (eau, assainissement, électricité...) en avril 2022. A ce stade, 8 personnes ont manifesté un intérêt pour l'acquisition de l'un de ces terrains.

Par ailleurs, la municipalité a organisé une réunion le 28 avril dernier avec les riverains de la voie d'Ossey, propriétaires de terrains constructibles, afin d'anticiper une éventuelle viabilisation de leur terrain, compte tenu des travaux en cours pour le lotissement des Dolines et impactant notamment les réseaux d'eau et assainissement sur cette voie. Cette réunion a permis ainsi un échange, notamment avec le SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube) et le cabinet de géomètre « FP GEOMETRE EXPERT ».

### Requalification de la rue du Chatelet : Et mise en accessibilité : Première Tranche

#### ➔ Choix de priorité « Section 2 » (400 mètres)



Les travaux de « la section 2 » étaient programmés pour un démarrage à la fin de la saison hivernale, soit en avril 2022. La commission d'appels d'offres s'est tenue le 10 mars 22 et a retenu la société ROUSSEY pour les travaux de rénovation prévus sur plusieurs années, pour un coût de 522 701,84€ HT, dont 295 995,57€ HT pour cette « section 2 ».

Le plan de financement pour la « section 2 » est le suivant : base subventionnable de 295 995,57€ HT, financée à hauteur de 54,22% par un montant de subventions de 160 497,79€ (25 000€ DETR et 135 497,79€ de fonds de concours de la CCPRS) – montant restant de 185 497,78€ financé en partie par emprunt à hauteur de 138 000€.

Pour rappel : La commune, maître d'ouvrage est assistée par le maître d'œuvre « Cabinet BEBV » de Troyes et l'assistance au maître d'ouvrage (AMO), la « SIABA »

Une réunion d'information et d'échanges (riverains- municipalité- maitre d'œuvre et AMO) s'est tenue, avant le début des travaux, à la salle des fêtes le 23 février 2022.

Avant l'intervention de la société ROUSSEY et suite à des problèmes de fuites survenues à la canalisation d'eau située sur cette « section 2 », il a été procédé au cours du mois de mars à la pose d'une nouvelle canalisation par le SDDEA pour un montant de 98 400 € TTC pris en charge par le COPE de Pars/Gélannes. La société ROUSSEY a ensuite démarré les travaux de rénovation de la chaussée le 25 avril 22 et la fin de ces travaux est prévue pour fin juin, mi-juillet. Cette section 2 est à double sens avec deux trottoirs, dont un trottoir PMR (Personne à Mobilité Réduite) d'une largeur minimale de 1,20m, permettant ainsi le passage des poussettes bébé, fauteuils des personnes en situation de handicap ... Ce trottoir est situé dans le sens Pars/Romilly.

**IL EST RAPPELÉ QUE LE STATIONNEMENT DES VOITURES EST ET RESTE INTERDIT SUR LES TROTTOIRS.**

## **Eclairage public : Remplacement de l'ensemble des 190 foyers lumineux en LED**



Ce chantier était programmé à partir du mois de mars/avril 2022. Les travaux sont une fois de plus retardés. Ceci liés à la pénurie d'aluminium et d'acier.

## **Sirène d'alerte : Protection des populations**



La sirène est installée et en service depuis Août 2021. Des essais de fonctionnement ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12 Heures. Depuis le mois de mai, cette dernière a été automatisée, en vue de ne plus avoir le besoin d'intervenir par commande SMS manuelle. Installation d'une horloge par la société GED Ets ADC pour un cout de 3 540,90€TTC

*Pour rappel : quelle que soit la raison de l'alerte, la répétition de la sirène durant trois coups doit vous faire adopter de bons réflexes. Elle émet une modulation caractéristique en trois séquences d'une minute et 41 secondes, qui constitue le signal d'alerte. Un son continu de 30 secondes signale la fin de l'alerte*

## **Automatisation de la cloche de l'église :**



La cloche « Marie-Louise » de l'église Saint Martin était restée muette depuis quelques temps à la suite de la panne du tableau de commande et de l'appareil permettant sa mise « en action ».

La société MAMIAS a procédé à leur remplacement le 25 mai 2022. Le coût de cette réparation est de 2 484 € TTC

Dorénavant et suite à une programmation automatique, nous pouvons entendre le son de la cloche à midi et 19 heures, ponctuant ainsi la vie quotidienne communale.

Un peu d'histoire concernant la cloche « Marie Louise »

*En 1858, un escalier permettant de monter au clocher est mis en place. En 1869, le conseil municipal décide l'acquisition d'une cloche. En 1890, le clocher est restauré à l'occasion de la réinstallation, après refonte, de la cloche, baptisée Marie-Louise. En effet, "le bedeau, au cours d'un enterrement, l'avait fêlée avec son maillet de fer...". Elle pèse 825 kg et est accordée sur la note "mi".*

### **Y figurent les noms suivants :**

#### D'un côté :

- L'abbé Nicolas Emile MASSE, chanoine honoraire, archiprêtre, curé de Nogent
- L'abbé Alphonse Etienne GRADOS, curé de PARS
- Le parrain : Louis Gustave GRUYER
- La marraine : Odile POTIER

#### De l'autre côté :

- Frédéric LECLERT, maire
- Jules CHERAULT, adjoint
- Alexandre SEGUIN, Anatole CHERAULT, Louis PAYEN, Louis BADELIER, Auguste CAIN, Isidore LECLERT, Hyppolyte GUINOT et Nicolas FOURRE, conseillers.

*L'électrification de la mise en mouvement de la cloche a été réalisée suite à un don.*

### **Combles de l'église :**

Pour l'enlèvement des fientes de pigeons dans les combles de l'église, l'entreprise Hygiène 5D a établi un devis de 11 021,95 € TTC. Les travaux étant interrompus, la facture s'élève actuellement à **3 143,45 €**.



### **Pose de bornes anti stationnement :**

Posées le long des trottoirs, aux abords de l'école.

Ces travaux devraient être réalisés d'ici fin juin par les agents communaux.



**Cimetière** : Jardin du souvenir → installation d'une stèle et d'un puits de dispersion des cendres  
Des travaux ont été engagés au printemps. Les ifs qui entourent le monument aux morts ont été taillés fin avril.



Le mur du jardin du souvenir a été rénové par les deux agents communaux et les Pompes Funèbres Générales (PFG) ont posé un puits surplombé d'une grille métallique. Les cendres pourront alors être dispersées dessus en s'insinuant à travers les interstices. Une stèle viendra prochainement compléter cet ensemble censé représenter l'assurance d'une garantie pour l'hommage et le souvenir.

**Equipements de loisirs pour jeunes enfants** : installation aussi de tables et bancs.

Sur le terrain périscolaire, un jeu « bascule » pour les jeunes enfants, ainsi que deux tables avec bancs ont été installées



La place de la mairie est également équipée de deux tables avec bancs



## Espaces des Tilleuls :

### Installation d'un « bandeau » au bâtiment communal dénommé « Espace des Tilleuls »

Un bandeau « Espace des Tilleuls » a été installé en mai 22, dénommant ainsi le bâtiment communal situé place de la mairie et inauguré à l'automne 2021. L'installation a été réalisée par la société Enseignes SCATTOLINI pour un montant de 1320 € TTC.



Une consultation assez large a été menée pour dénommer ce bâtiment rénové (demande faite à la population lors de son inauguration - boîte à idée n'ayant donné aucun retour -, commission communication, locataires des lieux...). Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 avril 2022, a acté la dénomination suivante : « Espace des Tilleuls »

La place du village était autrefois largement arborée par des tilleuls. Actuellement, quelques-uns subsistent. *Le tilleul est également appelé thé d'Europe. Les propriétés du tilleul, dont les fleurs parfumées ont des **vertus adoucissantes, apaisantes et médicinales** sont connues depuis l'Antiquité. Considéré comme un arbre sacré chez les Egyptiens, les Romains et les Germains, le tilleul est l'arbre préféré des populations médiévales, symbole de l'amour, de la **santé** et de la **musique** ; [...]" (Vert, Histoire d'une couleur (Éditions du Seuil, 2013), Michel Pastoureau.*

*Symbole de l'amitié, de la fête, le tilleul occupe encore les places de village, les cours d'école.*



*Charlemagne en fit planter sur chaque **place de village** où l'on dansait, où l'on délibérait et où les jugements étaient rendus (en Suisse et en Allemagne, il était d'usage de rendre la justice sous un tilleul, dit « tilleul de justice ».*

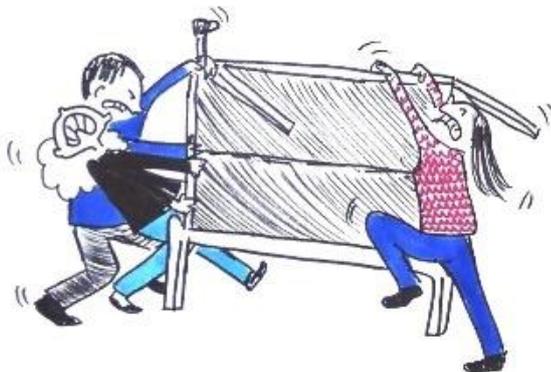
*Cette tradition était aussi en vigueur dans l'Est de la France).*

*Symbole de l'amitié, de la fête, le tilleul occupe encore les places de village, les cours d'école.*

## Renouvellement du mobilier :

Le mobilier de l'ensemble des salles communales, notamment celui de la salle des fêtes, ainsi que celui des Salles communales de l'Espace des Tilleuls étant relativement vétustes, l'acquisition d'un nouveau mobilier s'imposait. Des tables, chaises et portants pour dépose de vêtements ont été commandés à l'entreprise Mobilier GOZ' collectivités pour un montant de 18 813,64 € TTC (Fonds de concours CCPRS qui sera sollicité : 7 839 € - Reste à charge commune : 10 974, 64 € TTC)

Toutes les salles communales seront dorénavant équipées de nouveaux mobiliers pour accueillir le public.



## Borne de recharge pour véhicules électriques :



Compte tenu de l'intérêt grandissant pour ces bornes, le conseil municipal a voté, lors de sa séance du 12 avril 2022, l'installation d'une borne sur la place de la mairie. Elle sera située en bordure de la rue Nationale (CD 440) près des arbres, sachant qu'elle doit être à moins de 30m de la route, compte tenu de la réglementation. Son installation est de la compétence du SDEA (Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube). La contribution pour la commune sera de 1800€ pour l'installation avec des frais d'exploitation de 290€/an.



## 04 - RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

Dans le dernier bulletin municipal N° 55, nous vous soumettons un **Questionnaire communication** avec 3 sujets, afin de recueillir vos attentes pour deux d'entre eux. Nous remercions les personnes qui ont participé.

1. Bulletin municipal en face papier
2. Panneau Pocket
3. Nouveau Site Internet

L'hétérogénéité des réponses permet de faire difficilement une synthèse. Toutefois, nous essayons d'en faire la meilleure restitution.



### Questionnaire communication :

32 questionnaires retournés avec les suggestions suivantes :

*Pour le bulletin municipal (sous forme papier)*

La majorité émet le souhait de son maintien sous la forme actuelle et pas sous forme simplifiée. Il permet de connaître la vie de la commune et constitue un lien social. Nous continuerons par conséquent sa publication deux fois/an.

Demande d'une rubrique annonces concernant les naissances, mariages et décès dans la commune.  
*Réponse de la municipalité :* Ces informations relatives à l'état civil doivent respecter les règles établies par La CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et ne peuvent être diffusées qu'avec l'accord des personnes concernées, qui doivent donner leur **accord par écrit**.

Nombre d'habitants dans la commune (*réponse de la municipalité :* 830 habitants – information mentionnée sur le site internet officiel « [parslesromilly.fr](http://parslesromilly.fr) »)

Demande d'une rubrique : permis et autorisation des permis de construire

*Réponse de la municipalité :* toutes ces informations sont affichées et consultables sur les panneaux d'affichage situés dans le hall d'accueil de la mairie.

## Domaines d'Intérêt :

L'objectif de ce questionnaire était de faire émerger de nouvelles initiatives, en complément du travail déjà effectué par les associations du village que nous remercions vivement pour leur dynamisme.

14 questionnaires retournés (dont certains anonymes) avec des réponses non homogènes.

- Activités ludiques : 5 réponses
- Activités d'accès à la culture : 4 réponses – conférences - généalogie – lecture – chorale
- Activités de loisirs : 4 réponses – photos - couture – tricot
- Activités créatives : 6 réponses – jeux vidéo – PC – consoles
- Autres : 3 réponses – lecture jardinage - sport – bricolage - course à pied - marche

La majorité des personnes consultées stipule qu'elle ne souhaite pas créer d'associations ou faire partie d'associations – pas de souhait majoritaire de rencontrer d'autres personnes.

Au travers de cette consultation, nous ne pouvons que faire le constat suivant : aucune envie, aucun dynamisme pour développer de nouvelles actions, qui n'incombent pas uniquement à la municipalité, mais à des associations, des personnes de bonne volonté.... La municipalité ne peut être qu'un facilitateur et mettre à la disposition de toute association des locaux pour se rassembler.

La vie d'un village ne repose pas uniquement sur son conseil municipal, mais elle nécessite aussi que chacun puisse s'investir, apporter sa contribution.

Nous sommes bien entendu à la disposition de toute personne qui souhaiterait être mise en contact avec une autre personne sur un même sujet d'intérêt.

## PANNEAU POCKET :

Panneau Pocket est l'application mobile pour le système d'alerte et d'information des Habitants d'une Commune.

A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de **69 %** des foyers de la commune.

<https://app.panneaupocket.com>

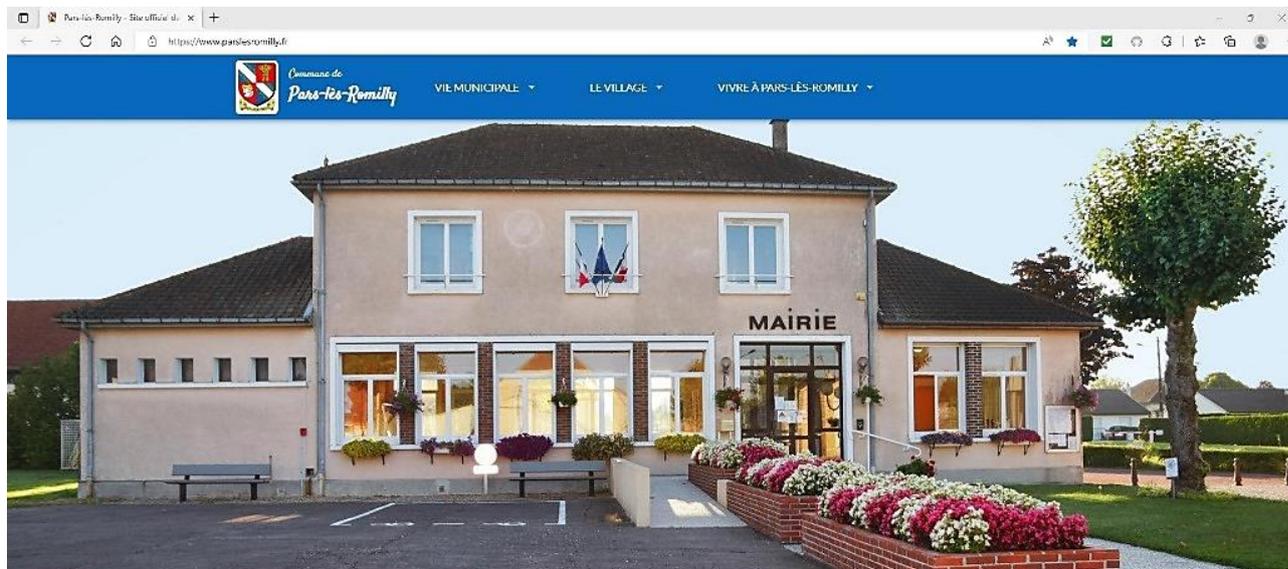


## **SITE INTERNET DE PARS LES ROMILLY :**

Pour le nouveau site internet officiel : « <https://www.parslesromilly.fr> »

Compte tenu du lancement récent du nouveau site internet officiel en fin 2021 et du retour des questionnaires dès le début 2022, le site n'était pas encore suffisamment connu et utilisé.

Le taux de consultation sur les 6 premiers mois de l'année progresse ; il est d'environ 500 visiteurs.



Possibilité de consultations :

### **VIE MUNICIPALE :**

- Conseil Municipal.
- Projets communaux.
- Bulletins municipaux.
- Comptes-rendus des Conseils municipaux.
- Arrêtés municipaux et préfectoraux.

### **LE VILLAGE :**

- Histoire de la Commune.
- Aujourd'hui.
- Visite du Village.
- Venir à Pars les Romilly.

### **VIVRE A PARS LES ROMILLY :**

- Actualités.
- Agendas.
- Démarches administratives (Cartes d'identité, Actes d'Etat civil, Elections, Autorisations d'Urbanisme, Recensement militaire et Arrivé et Départ de Pars les Romilly.
- Professionnels.
- Associations.
- Vie locale.
- Ecole.
- Informations pratiques.

## 05 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

### Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde :

Vous avez été nombreux à retourner votre fiche. 176 fiches ont été réceptionnées. Elles ont ainsi permis de mettre en place le plan communal de sauvegarde et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Ce dernier document a été distribué dans chaque foyer au cours du premier trimestre 22.

En PJ les plans très lisibles (élaborées par M. Bernard PELLETIER) concernant les points de rassemblement sont à substituer ou rajouter au DICRIM et **À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT**

### **Rappel du DICRIM :**

Ce document déjà distribué vous informe sur les risques auxquels la commune de PARS LÈS ROMILLY peut être exposée.

Qu'est-ce qu'un risque : Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes ou occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Il existe plusieurs types de Risque : Les Risques Technologiques, les Risques Naturels, les Risques Météorologiques et les Risques Sanitaires.

### **Savoir reconnaître une alerte :**

En fonction des événements, elle peut être donnée par la Sirène de la Mairie, la sirène des sapeurs-pompiers, des messages diffusés sur téléphone mobile, via l'application Panneau Pocket, la Radio ou la Télévision.

### **Début d'Alerte :**

En cas d'événement nécessitant une **Mise à l'Abri**, l'alerte sera donné par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois, à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'une minute et quarante et une secondes.

À l'écoute du signal national d'alerte dans les communes soumises au risque nucléaire, il convient de rester à l'abri dans un local fermé et de se mettre à l'écoute de la Radio locale.

### **Fin d'Alerte :**

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte par un son continu de 30 secondes.

### **Pack de Sécurité :**

À préparer chez soi : radio à pile(s), lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture, eau, couvertures, vêtement, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

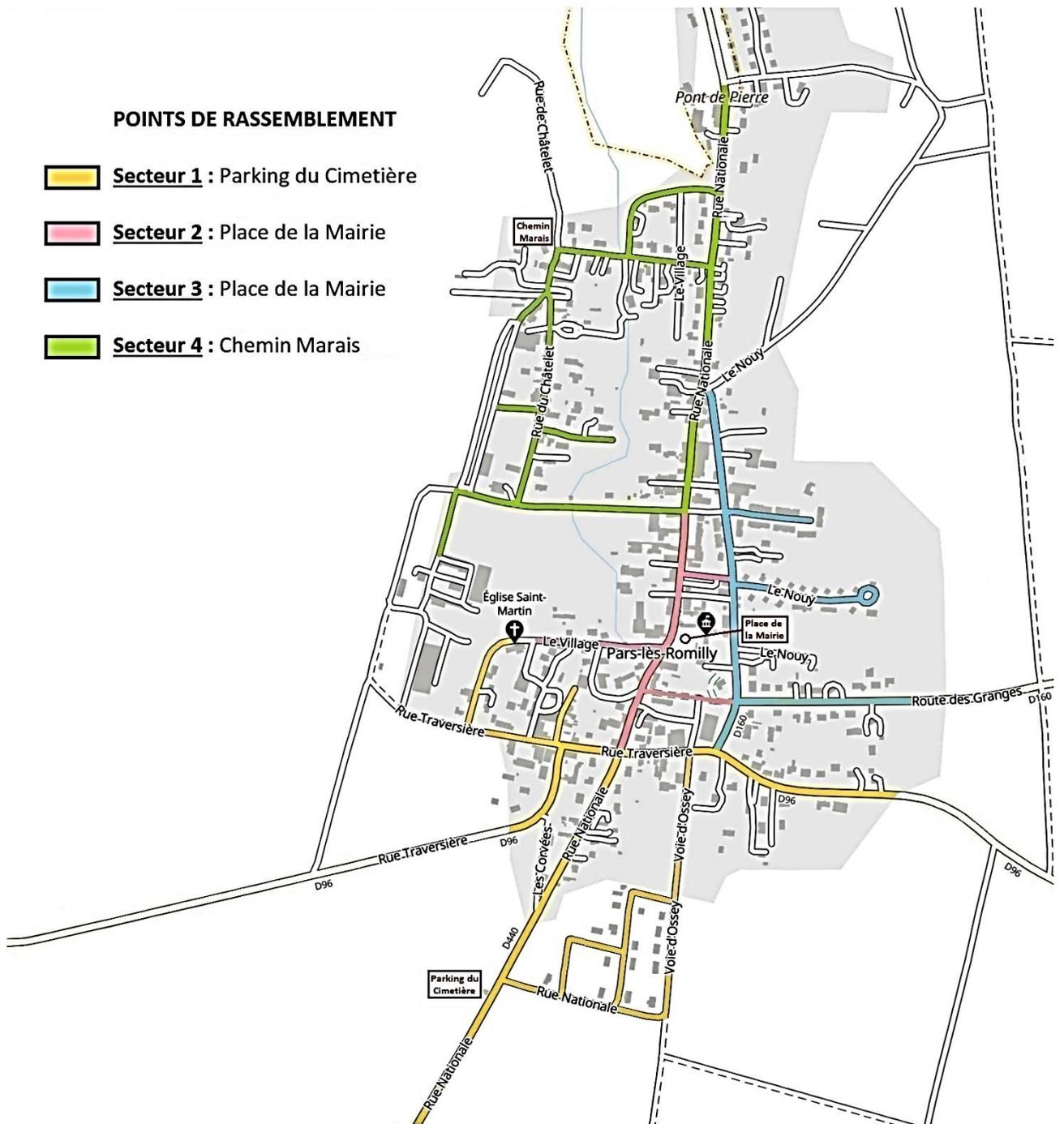
### **Messages d'Alerte :**

Sans évacuation, avec évacuation des populations ou avec confinement.



### POINTS DE RASSEMBLEMENT

-  **Secteur 1** : Parking du Cimetière
-  **Secteur 2** : Place de la Mairie
-  **Secteur 3** : Place de la Mairie
-  **Secteur 4** : Chemin Marais



## Le Recyclage à l'École

Toute cette année scolaire, les éco-délégués ont proposé des actions pour réduire la quantité des déchets.

- Les élèves ont recyclé une partie des papiers jetés dans les classes en fabriquant du nouveau papier :

		
<p>Mixer les morceaux de papier détrempés</p>	<p>Placer la pâte à papier dans un tamis</p>	<p>Laisser sécher et utiliser.</p>

- Les élèves de l'école ont installé un lombricomposteur afin de réduire les déchets alimentaires de la cantine :

  <p>Placer de la terre, des feuilles, des fines branches.</p>	 <p>Ajouter les vers de terre que les élèves avaient placés dans des terrariums pour les observer.</p> 
---	---

### Le recyclage des piles usagées :



*Au profit de l'association des « électriciens sans frontière »*

### Le recyclage des cartouches d'encre :



*Au profit de l'association du « rire médecin » pour les enfants hospitalisés.*

## Le Projet Artistique de l'Année

Tous les élèves de l'école ont travaillé cette année avec l'artiste troyenne Marianne Barbeau.

Les projets étaient différents selon les classes.

Les CM1-CM2 ont réalisé le blason de Pars-lès-Romilly en mosaïque et ont travaillé en parallèle sur l'histoire du village avec Monsieur Corbet qui les accompagnés le temps d'un après-midi dans les rues pour des explications de qualité.

Un retour vers le passé très apprécié des enfants !

Un grand merci à Monsieur Corbet.



Un travail de patience pour arriver au résultat final !



Les différents éléments sont fixés avec du ciment sur le bois.



# L'ÉOLIEN



## Pourquoi l'éolien ?

L'énergie éolienne, qui repose sur l'énergie du vent, permet de produire de l'électricité sans émission de gaz à effet de serre. Elle contribue à la diversification du mix énergétique, qui nous évite de dépendre d'une seule énergie.

Depuis quelques années, ce mode de production d'électricité est en plein essor en France et dans le Monde. La Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe pour objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie, pour atteindre 32 % en 2030. En 2020, cette part était de 27 %. L'éolien pour sa part assurait 8,8 % de la production française à cette date.

Depuis le début d'année, la commune de Pars-les-Romilly et l'entreprise wpd échangent autour du potentiel éolien de votre territoire.

A l'issue de la délibération du conseil municipal du 15 février, wpd étudie la faisabilité technique d'un projet éolien sur Pars-les-Romilly en lançant des pré-études techniques et environnementales.

Dans un premier temps, les vérifications nécessaires ont été lancées auprès de l'Armée et de l'Aviation Civile pour avoir la confirmation que le projet serait compatible avec le radar militaire de Prunay-Belleville et la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Le retour de ces consultations est attendu début 2023.

Dès ces premières vérifications techniques faites, une concertation locale sera mise en place avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, pour travailler ensemble et co-construire cet éventuel projet.

## Wpd, spécialiste de l'éolien en France

Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques. Depuis 2002, wpd France a raccordé 492 MW de capacités éoliennes terrestres (soit 32 parcs éoliens). Wpd a remporté en 2012 deux des appels d'offres étatiques pour une capacité totale de 948 MW (Fécamp & Calvados), et bénéficie d'un portefeuille de projets éoliens et photovoltaïques en cours de développement équivalent à 2,2 GW.

Pour toute question vous pouvez contacter :



[developpement.dijon@wpd.fr](mailto:developpement.dijon@wpd.fr)  
<http://www.wpd.fr>

wpd onshore France  
14 bis rue du Chapeau Rouge  
21000 Dijon



## 08 - LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Il y a un an, je vous annonçais la tenue de la brocante en Septembre 2021. Malheureusement la pandémie est revenue en force et nous a contraints à l'annuler, les consignes de sécurité demandées par la Préfecture étant trop contraignantes.

Aujourd'hui nous reprogrammons :

Une **BROCANTE**, soit le Dimanche 4 **SEPTEMBRE 2022**.

Nous espérons que cette fois-ci, elle pourra avoir lieu.

La buvette et la restauration seront tenues par une autre association de Pars.

**VIDE - GRENIER**  
organisé par "La société de Chasse de Pars les Romilly" avec l'aide du "Comité des Rites"  
**BROCANTE**  
Pars les Romilly  
Dimanche  
04 septembre 2022

Buvette & Restauration sur place par une autre association

- Prix du mètre linéaire : 2 € pour les particuliers, 3 € pour les professionnels.
- 2 mètres gratuits pour les habitants du village.
- Accéder au règlement intérieur à l'aide du QR-Code ci contre.

Renseignements :  
Tél : 03.25.24.15.67 - 06.83.26.36.68 - 06.23.72.85.48  
Courriel : [ste-chasse-parslesromilly@slr.fr](mailto:ste-chasse-parslesromilly@slr.fr)  
Facebook : <https://www.facebook.com/SocieteDeChasseDeParsLesRomilly>  
Site Internet : <https://philippebenoit1010.wixsite.com/stechassepars>

Retrouver le règlement Intérieur, les déclarations Particuliers et Professionnels à Télécharger ou à remplir sur notre page Facebook ou sur notre Site Internet

Vous pouvez également réserver en suivant le chemin de ce formulaire, il vous restera à envoyer le règlement à l'adresse suivante.

M. Protat Daniel, 21 rue de la République 10100 Pars les Romilly

### BROCANTE - VIDE-GRENIER

Afin de donner toujours une préférence aux habitants de Pars, les pubs seront distribuées dans les boîtes à lettres vers fin Juillet.

Donc, répondez-y le plus rapidement possible, les chèques ne seront encaissés qu'après la brocante réalisée.

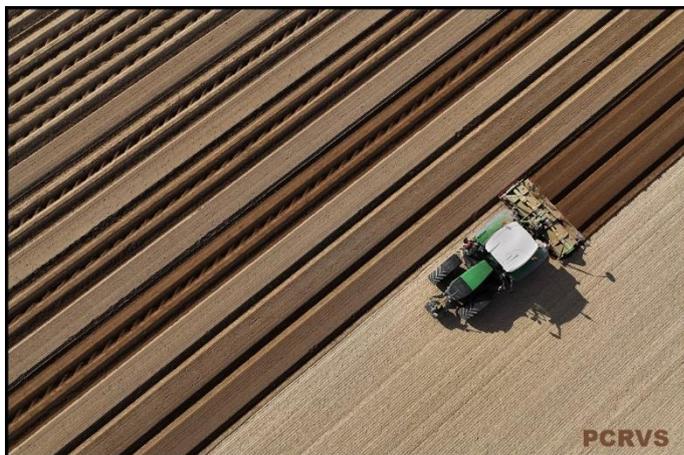
Je vous rappelle que 2 mètres sont attribués gratuitement pour les personnes résidant à Pars. Donc lors de votre règlement, indiquez bien le nombre de mètres que vous voulez réellement y compris les 2 m gratuits.

La Société de Chasse est toujours prête à accueillir de nouveaux chasseurs.

Je vous souhaite de bonnes vacances et espère vous voir le dimanche 4 Septembre à la brocante.

Le Président, Daniel PROTAT





Le **Photo Club Romilly Vallée de la Seine** est installé à Pars les Romilly depuis 2015. Il se réunit le mardi de 18h30 à 20h et plus...dans le local de la maison des Associations.

Programme du club de septembre à fin juin : connaissance et manipulation de l'appareil photo, formation des logiciels de retouche par petits groupes, sorties sur le terrain, participation à des concours (régionaux et nationaux) organisés par la Fédération française de photographie, exposition annuelle et voyage de fin d'année de plusieurs jours.

Toutes ces rencontres se font dans la bonne humeur et la convivialité.

Pour tout renseignement : Christophe Prudhomme : Tél 03.25.24.28.31 (laisser un message sur le répondeur pour avoir une réponse)



"Suite à la dégradation sanitaire, notre club s'est arrêté le 09 Décembre pour reprendre le 17 Février 2022. Aussi notre repas de fin d'année à Courteville a eu lieu le 10 Mars.

Enfin le 21 Avril, nous avons fêté les 40 ans de notre association. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir Madame Salis, qui fut la première présidente.

Ce fut une journée chargée en émotions, avec une rétrospective en photos des 40 années passées de notre club. Les adhérents ont pu profiter d'un excellent repas et d'un show musical de l'artiste Lilou.

Mercredi 18 Mai, en association avec les clubs d'Ossey et de Châtres, a eu lieu une journée organisée par "Florilège" avec croisière commentée sur le Lac du Der.

Le jeudi 21 Juillet est programmée une vente promotionnelle par "Pro Confort" avec repas offert, suivi l'après-midi par nos jeux habituels. Nous sommes prêts à vous accueillir, n'hésitez pas à venir nous retrouver".

La Présidente, Bernadette CAIN

## 09 - INFORMATIONS DIVERSES

### Animations communales prévues

Fête du **14 juillet** : la municipalité en lien avec le club le Diamant organise un repas dans la salle des fêtes le midi – inscription par retour du coupon-réponse figurant sur le flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

Brocante : l'association des chasseurs vous donne rendez-vous le dimanche 4 **septembre 2022**.

Soirée Beaujolais : la municipalité en lien avec le club le Diamant organisera le troisième jeudi du mois de novembre 2022 cette soirée : reprenez cette date du **17 novembre**.

### Conseil municipal enfants

Le Conseil municipal enfants a été mis en place en novembre 2021 en lien avec les projets de l'école. Les six nouveaux élus ont participé à la remise officielle de leur écharpe lors d'une séance tenue à la mairie le 29 avril dernier.



De gauche à droite : Rafaël Pallant, Lissandro Sebastiao, Alicia Andriamialisoa, Elina Bataillard, Elena Pentsch, Justine Marquet

### **Commémoration de la cérémonie du 08 mai 2022 :**

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur GUILLEMARD, porte-drapeau, de la population, du nouveau conseil municipal enfants ainsi que des enfants des écoles.

### **Arrivée et départ d'agents communaux :**

Nous relations dans le précédent bulletin municipal N°55, le départ de Madame Diaz et l'arrivée de Madame Durand au dépôt de pain au premier décembre 2021.

Fin mars 2022, Monsieur Fournaise a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Monsieur David LANSADE, un habitant du village. Ce dernier fait maintenant équipe avec Monsieur Bruno NOËL pour l'entretien de l'espace public du village, qui nécessite des compétences pluridisciplinaires (maçonnerie, plomberie, taille, tonte, soudure, bricolage...). De par leurs compétences, ils permettent à la municipalité de faire des économies, réduire certaines dépenses, en évitant de faire appel à des prestataires externes. Nous les en remercions vivement.

### **Jachère fleurie :**

Une partie de la réserve foncière de la commune est située à proximité du lotissement des Dolines et du cimetière, le long du Chemin Départemental 440. En vue d'embellir l'entrée dans le village, une jachère fleurie a été semée par un conseiller municipal Antoine MENUËL, que nous remercions.



## Activités Pilate et Yoga et stretching : « Sport et Bien-Etre pour tous »

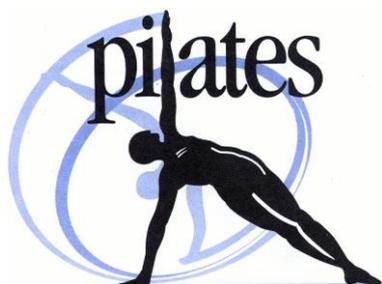
A compter du 19 septembre 2022, des activités fitness, gym douce et bien-être se tiendront dans le bâtiment communal place de la mairie : « Espace des Tilleuls ». Ces cours seront dispensés par Mme MATHÉ.

Une première séance d'initiation s'est déroulée le 11 juin dernier en matinée « Espace des Tilleuls »

Venez découvrir **GRATUITEMENT** des activités :  
fitness, gym douce et bien-être

*Avec un coach sportif diplômé d'Etat*

*25 ans d'expérience*



**DIMANCHE 28 AOUT DE 10H A 14H**

**ESPACE DES TILLEULS**

(À côté de la mairie)

Rue nationale - 10100 Pars-les-Romilly



**pilates** : c'est le cours « anti-âge » par excellence pour renforcer les muscles profonds du bassin et du dos.

**yoga** : « art de vivre », exercices de respiration, postures, méditation visant à apporter un bien-être physique, mental et émotionnel !

**stretching** : forme de « gym douce » visant à assouplir les articulations, à étirer les muscles en prévention des blessures !

**renfo** : Le renforcement musculaire englobe toutes les activités exercices visant à solliciter tous les muscles pour les tonifier, les rendre plus résistants, plus mobiles, plus fonctionnels (pratique au poids du corps ou avec des petites haltères ou élastiques) pour un meilleur tonus au quotidien !



LUNDI

Semaine impaire :

**PILATES** de 17h30 à 18H30

**STRETCHING** de 18h45 à 19H45

Semaine paire :

**RENFO** de 17h30 à 18H30

**YOGA** de 18h45 à 19H45



### **Protection civile : signature d'une convention avec la municipalité – initiation à l'utilisation du défibrillateur**

La municipalité a signé une convention avec la Protection Civile le 24 mai 2022. Cette convention vient renforcer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place en début d'année. En cas d'évènements exceptionnels, où les moyens de la municipalité ne seraient pas suffisants, il est apparu important de compléter les dispositifs de secours et de sauvegarde par des moyens spécifiques flexibles et adaptés à la situation. C'est dans cet objectif que la municipalité a signé une convention avec la Protection Civile de l'Aube, association reconnue d'utilité publique, et qui a pour objet de définir le concours que la Protection Civile de l'Aube pourra apporter à la Commune de Pars lès Romilly dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS). Ainsi, la Protection Civile de l'Aube pourra mettre à disposition des personnels bénévoles et des matériels (dont lits pliants, couvertures) gracieusement sur simple demande de la municipalité.

*Initiation à l'utilisation du défibrillateur en cas d'arrêt cardiaque* : l'association départementale de la protection civile interviendra en septembre ou octobre prochain. Les dates et horaires seront précisés ultérieurement et les personnes intéressées pourront s'inscrire.

### **Planning de mise à disposition des bouteilles d'eau**

Pour personnes « fragiles » sur production d'un certificat médical à fournir en mairie. Pour le deuxième semestre 2022, le calendrier de distribution est le suivant : 16/07/2022 - 27/08/2022 – 08/10/2022 - 19/11/2022 – 07/01/2023.

**IMPORTANT** : Cette mise à disposition est conditionnée à la teneur en nitrates mesurée sur le territoire de la commune supérieure à 50mg/l. **Au cas où ce seuil serait égal ou inférieur, la distribution n'aurait plus lieu d'être, l'eau du robinet serait jugée consommable** pour l'ensemble de la population. Pour information, la dernière analyse effectuée en date du 24 mai 22 indiquait un taux de 50mg/l.

(Bulletin d'analyse affiché dans le hall de la mairie)

## 10 - INFOS PRATIQUES

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

#### ATTENTION

Changement d'horaires depuis le 15 novembre 2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08H00 - 12H00 13H30 - 18H00	08H00 - 12H00 13H30 - 18H00	09H00 - 12H00 13H30 - 17H00	08H00 - 12H00 13H30 - 18H00	08H00 - 12H00 13H30 - 17H00

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU DÉPÔT DE PAIN

#### ATTENTION

Changement d'horaires depuis le 01 mai 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08H00 - 12H30	<b>FERMÉ</b>					

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

(Fermeture les jours fériés)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	09H00 - 12H00	09H00 - 18H00	09H00 - 12H00				
Après-midi	14H30 - 18H00	Fermé	14H30 - 18H00	Fermé	14H30 - 18H00		Fermé

*En cas d'alerte canicule : changement des horaires*

De nouveaux horaires seront précisés à l'automne prochain, lors du transfert de la déchèterie sur son nouveau site ...

## PROTÉGEZ LA NATURE EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS A LA DÉCHÈTERIE

### JOURS DE PASSAGE DES ÉBOUEURS



Jours de collecte des déchets ménagers : tous les lundis



Jours de collecte des déchets recyclables \*, tous les mardis, semaines paires.

\*sacs jaunes (collecte sélective : bouteilles et flacons en plastique – cartons – emballages plastiques)

**Rappel : les sacs ou poubelles doivent être sortis la veille au soir pour éviter qu'ils ne restent plusieurs jours sur le trottoir : le calendrier est à votre disposition à la mairie**

### DÉJECTIONS CANINES

Un peu de civisme !



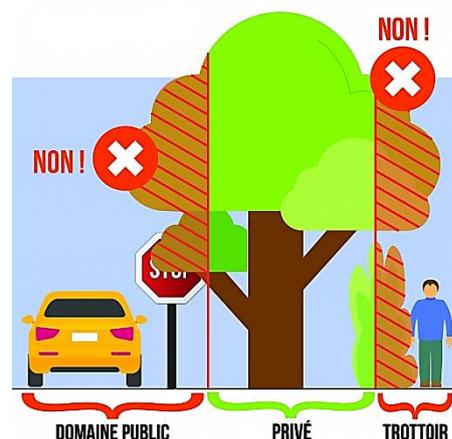
### ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET ELAGAGE DES ARBRES BORDANT LES VOIES PUBLIQUES

L'arrêté municipal n° 2017-025 prescrit l'obligation aux propriétaires ou aux locataires d'un terrain bâti ou non bâti d'entretenir sa propriété et de veiller au nettoyage des trottoirs ou des caniveaux situés devant sa propriété.

*Il est rappelé que la commune fait intervenir la société BRM pour le nettoyage des caniveaux et la société Air Sol pour le désherbage des trottoirs. Il est demandé aux riverains de bien vouloir faire le relais entre les passages de ces entreprises.*

Ce même arrêté incombe aux propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, d'effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

*Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure et être emmenés en déchèterie.*



# 1 1 - INFORMATIONS REDEVANCES

**Édition 2022**  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

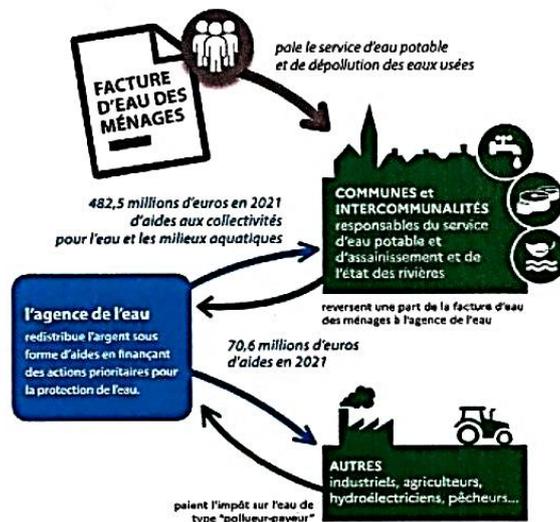
Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup> en 2021.

### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Source : [www.services.eaufrance.fr/docu/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docu/SISPEA_video.mp4)  
 Source : Agence de l'eau Seine-Normandie  
 Etude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
 L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE / 1  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)\*



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)\*



## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\*MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

#### DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées : parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité : moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m<sup>2</sup> à aménager.

#### LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment :

- végétaliser la ville ;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable ;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique ;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

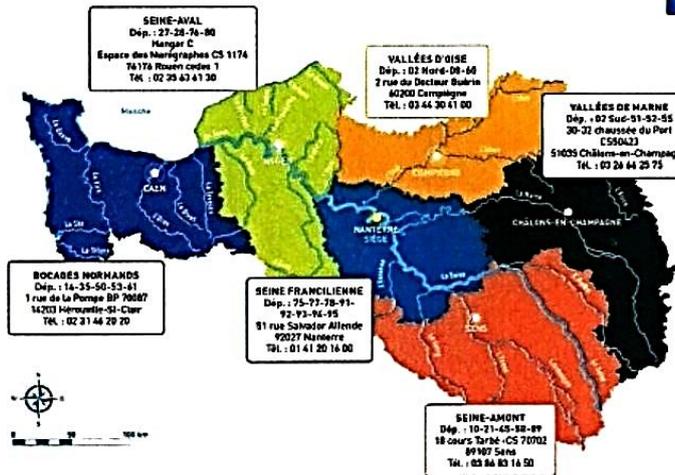
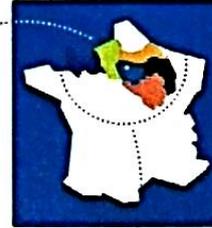
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



**L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie**  
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE** met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE DONNONS vie à l'eau**  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AGENCE eau SEINE NORMANDIE**

Réalisation: AELB/AESN • avril 2022 • Imprimé sur papier PERC<sup>®</sup>  
 Illustrations: agence de l'eau Fribourg-Meuse - artochphoto



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site **enimmersion-eau.fr**



## 012 - CANICULE

Il incombe aux mairies de recenser les personnes vulnérables pour leur venir en aide grâce notamment au concours des services d'accompagnement à domicile et des réseaux de solidarité.

Pour ce faire, un registre nominatif **des personnes âgées et des personnes handicapées dans la commune vivant à domicile et qui en font la demande** doit être constitué (aucune inscription d'office n'est possible).

Ce registre conservé à la mairie est confidentiel et pourrait être communiqué au Préfet, à sa demande.

L'objectif de la tenue de ce fichier est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.

Toutes les personnes isolées à domicile ne sont pas éligibles au dispositif. Seules **sont concernées** :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées reconnues et résidant à leur domicile

Les domaines d'utilisation de ce fichier sont très larges :

- La canicule
- Tout autre risque exceptionnel (cf Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM)

Pour nous permettre de procéder au recensement, vous voudrez bien compléter toutes les rubriques du questionnaire joint et le renvoyer ou le déposer à la mairie.

D'avance, merci.

### CANICULE, RESTONS VIGILANTS



## DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

### 1. IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

M.  Mme

NOM : ..... PRÉNOMS : .....

NÉ(E) LE : ..... A .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ..... PORTABLE : .....

SITUATION FAMILIALE : isolé(e)  couple  en famille

**Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres**

**Je demande mon inscription :**

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne handicapée

Je suis informée que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

### 2. REFERENCES DU SERVICE MEDICAL OU SOCIAL INTERVENANT A VOTRE DOMICILE OU EN CONTACT AVEC VOUS

Je déclare bénéficiaire de l'intervention :

- d'un service d'aide à domicile**  
intitulé du service : .....  
adresse / téléphone .....
- d'un service de soins infirmiers à domicile**  
intitulé du service : .....  
adresse / téléphone .....
- d'un autre service**  
intitulé du service : .....  
adresse / téléphone .....
- d'aucun service à domicile**

### 3. PERSONNES DE VOTRE ENTOURAGE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

- ❶ NOM / Prénom : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone : .....
- ❷ NOM / Prénom : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone : .....

### 4. COORDONNEES DE VOTRE MEDECIN TRAITANT

NOM / Prénom : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone : .....

### 5. SI LE BULLETIN EST REMPLI PAR UN TIERS, VEUILLEZ PRECISER VOS COORDONNEES

M.  Mme

NOM : ..... PRÉNOMS : .....

NÉ(E) LE : ..... A .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ..... PORTABLE : .....

Agissant en qualité de :

- Représentant légal
- Service d'aide ou de soins à domicile
- Médecin traitant
- Autre (merci de préciser) : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à ....., le .....  
Signature obligatoire :